

# AVENANT 1 CONVENTION 2024

## Mairie DE POMPIGNAC



### Association Intermédiaire des Hauts de Garonne

#### ENTRE

La Mairie de POMPIGNAC  
Représentée par son Maire Madame CELINE DELIGNY.

#### D'une part,

#### ET

L'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne, sise 9ter avenue Gay Lussac – 33370 ARTIGUES près  
BORDEAUX  
Représentée par son Directeur, Monsieur Christophe CARRAY

#### D'autre part,

#### Il est convenu ce qui suit

La tarification reste inchangée pour le mois de Janvier 2024, elle est donc au tarif de 19.32 € de l'heure.  
Ce tarif concerne : MAIRIE ET CDC ET CIAS ET CCAS.

Les autres conditions de la convention restent inchangées.

ARTIGUES, le 19 Janvier 2024

P/ la Mairie de POMPIGNAC

Le Maire  
Madame CELINE DELIGNY

P/ l'Association Intermédiaire  
des Hauts de Garonne  
**ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE  
DES HAUTS DE GARONNE**  
9 ter av. Gay Lussac - 33370 ARTIGUES  
Tél. : 05 57 77 31 31 - Fax : 05 57 77 31 39  
accueil@aihg.fr  
Siret 345 105 035 00025